



## ■ *Statut consultatif spécial de l'ONU pour l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF)*

Une délégation de l'Association internationale des Régions francophones, que préside Thierry CORNILLET, Député européen et conseiller régional Rhône-Alpes, a participé du 14 au 17 mai 2007 à New York à la réunion du Comité du Conseil Economique et Social de l'ONU chargé d'accréditer les ONG.

Le Comité a retenu la demande de l'AIRF et lui a accordé\* le **statut consultatif spécial**.

Ce statut concerne les ONG reconnues au niveau international pour leurs compétences spécifiques dans certains domaines d'activités du Conseil. Ces ONG peuvent soumettre des communications écrites et des pétitions.

L'AIRF qui rassemble aujourd'hui 105 Régions dans 22 pays de la Francophonie est le seul réseau mondial représentant les Régions francophones.

*Déjà dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*, l'accréditation spéciale accordée par le Conseil économique et social de l'ONU consacre à l'AIRF une véritable reconnaissance internationale.

Parallèlement, l'AIRF participe avec d'autres réseaux de collectivités territoriales du monde à la mise en place d'une association mondiale des Régions. Elle est membre du **bureau provisoire du Forum des Réseaux de Régions du Monde dont la première réunion se tiendra en août prochain à Cape Town (Afrique du Sud)**. Elle jouera ainsi un rôle actif au service de la constitution d'un espace francophone de la prospérité et de la solidarité.

Contact : Christine TAVANO, Directrice de l'AIRF

[ctavano@regions-francophones.com](mailto:ctavano@regions-francophones.com) – tél : 00 33 (0) 472 59 46 50 télécopie : 00 33 (0) 472 59 57 57

\* La décision sera officialisée courant juillet 2007